

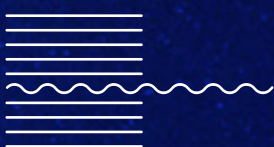
APPEL A CANDIDATURES

---

MP #02

LE MENTORAT  
PHOTOGRAPHIQUE  
DU **FONDS RÉGNIER**  
**POUR LA CRÉATION**  
AVEC **L'AGENCE VU'**

FONDS  
REGNIER  
POUR  
LA  
création



VU'

# MP#02

Le Fonds Régnier pour la Création et l'Agence VU' lancent **MP#02**, la seconde édition de leur mentorat photographique, initié en 2020.

—

Ce programme d'accompagnement artistique propose à des photographes émergents en cours de professionnalisation de bénéficiaire, pendant 9 mois, d'un suivi personnalisé. Ils seront encadrés par l'équipe de l'Agence VU', ses photographes et des experts invités. MP#02 a pour ambition d'accompagner le développement des projets personnels des auteurs sélectionnés, d'aiguiser leur compréhension du monde professionnel et de leur donner des outils pour inscrire leur singularité dans le paysage de la création contemporaine.

—

En fin de programme, MP#02 organisera une exposition-événement pour présenter leurs travaux au grand public et aux professionnels.

**MP#02 se déroulera de septembre 2021 à juin 2022.**

**L'appel à candidatures est ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin 2021.**

## Qui peut participer\* ?

Cet appel à candidatures est réservé exclusivement aux photographes francophones émergents qui doivent :

- maîtriser les techniques de la chaîne de production photographique,
- avoir déjà réalisé des travaux personnels,
- avoir un projet photographique en cours de développement,
- avoir l'objectif d'intégrer le monde professionnel,
- être disponibles pour mener à bien le développement de leur projet et suivre avec assiduité le programme d'accompagnement, durant les 9 mois du mentorat.

## Comment participer ?

En ligne via **le formulaire** : <https://forms.gle/SfwpBwRUSm1vNAfz9>

Soumis **au plus tard le 15 juin 2021**, le dossier de candidature doit comprendre les **fichiers PDF** suivants :

- CV ou biographie — 1 page maximum
- Note explicative du projet photographique en cours, de son état d'avancement et de sa forme finale envisagée (exposition, édition, film photographique...) — 1 page maximum
- Lettre de motivation — 1 page maximum — précisant notamment :
  - objectifs artistiques et professionnels,
  - besoins d'accompagnement identifiés pour aboutir son projet,
  - disponibilités pendant les 9 mois du mentorat : nombre d'heures par mois qu'il/elle pourra consacrer au travail personnel, au suivi du programme de mentorat et autres contraintes éventuelles
  - statut actuel en regard de l'accès à la formation professionnelle.
- Portfolio de 15 à 20 pages au total : sélection d'images d'un projet précédent et du projet en cours

## Quand et comment se déroule la sélection ?

Le jury se réunira pendant l'été 2021. Il pourra être amené à contacter les candidates et les candidats afin de mieux appréhender leur projet et leur motivation. Les critères de sélection seront, principalement : l'intérêt, l'originalité et la qualité photographique du projet, la pertinence des objectifs artistiques et professionnels, la cohérence entre le profil de la candidate ou du candidat et les propositions d'accompagnement du mentorat. L'annonce officielle des lauréats de MP#02 aura lieu le 9 septembre 2021 lors du vernissage de l'exposition de MP#01, la première édition de ce mentorat.

## En quoi consiste le programme d'accompagnement ?

Sous la supervision de l'équipe de VU', chaque photographe lauréat bénéficiera d'un dispositif personnalisé et transdisciplinaire établi sur la base d'échanges préalables.

Il s'agit d'un accompagnement de projet assuré par l'équipe de VU' et par des photographes-mentors, complété de consultations d'experts et de rencontres professionnelles, de participation à des formations du programme VU'Education ainsi qu'à des ateliers collectifs, théoriques et pratiques : ateliers d'écriture, initiation aux circuits commerciaux, enjeux de la scénographie d'exposition...

A l'issue des 9 mois de ce mentorat, une exposition-événement sera organisé pour présenter au grand public et aux professionnels les projets réalisés par les photographes lauréats.

\* Cet appel à candidatures ne s'adresse pas aux photographes professionnels qui bénéficient d'une formation continue en 2021-2022

## Calendrier

1er Mai : Ouverture de l'appel à candidatures

15 juin : Clôture de l'appel à candidatures

15 juin – 30 août : Sélection des lauréats

9 septembre : Annonce officielle des lauréats MP#02 lors du vernissage MP#01

## Jury

**Laurence Régnier** : Présidente du Fonds Régnier pour la Création

**Amandine Bouygues** : Directrice Exécutive du Fonds Régnier pour la Création

**Xavier Soule** : Directeur Général de VU' – Groupe Abvent

**Patricia Morvan** : Co-directrice de l'Agence VU'

**Patrick Codomier** : Co-directeur de l'Agence VU'

**Caroline Bénichou** : Responsable Galerie VU'

**Mathias Nouel** : Responsable VU'Education

Pour tout renseignement : Mathias Nouel / [nouel@abvent.fr](mailto:nouel@abvent.fr)

**VU'** éducation

Bénéficiant d'une déclaration d'activité de formateur enregistrée en préfecture, VU'éducation propose, depuis 2011, des stages et des formations à l'intention des photographes et des artistes utilisant la photographie.

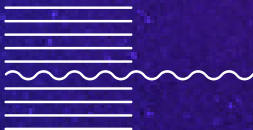
[agencevu.com/education/](http://agencevu.com/education/)  
Facebook – [@VUworkshop](https://www.facebook.com/VUworkshop)

Contact

—

**Mathias Nouel**  
[nouel@abvent.fr](mailto:nouel@abvent.fr)

FONDS  
REGNIER  
POUR  
LA  
création



Le Fonds Régnier pour la Création, créé à Paris en 2018, a pour vocation de favoriser l'émergence et la reconnaissance, la diffusion et le rayonnement d'œuvres et de projets artistiques.

[fondsregnierpouurlacreation.com](http://fondsregnierpouurlacreation.com)

**VU'**

Depuis sa création en 1986 à Paris, VU' défend la photographie d'auteur. L'Agence comme la Galerie révèlent et représentent un panorama pluriel et vivant de la photographie contemporaine.

[agencevu.com](http://agencevu.com)  
Instagram – [@vu\\_photo](https://www.instagram.com/vu_photo)

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de l'appel à candidatures et au traitement des candidatures ne seront traitées qu'à cette fin et pour la durée de l'appel à candidatures et la sélection. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 Janvier 1978 et au Règlement Européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent en adressant une demande par courrier à l'adresse suivante : Agence VU' - 58 rue Saint Lazare, 75009 Paris ou par mail à l'adresse : [morvan@abvent.fr](mailto:morvan@abvent.fr)